

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Aujourd'hui vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 30 septembre 2019, à 19 heures, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation des compte-rendus des Conseils Municipaux des 8 avril et 27 juin
- Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal
 - 1°) - Décision modificative n° 2019/2
 - 2°) – Demande de subvention D.E.T.R. 2019
 - 3°) – Modification du tableau des effectifs
 - 4°) – Convention organisant les modalités d'intervention techniques de la ville auprès du Syndicat Mixte du Saut du Tarn
 - 5°) – Mise à disposition de locaux à l'Harmonie Saint Eloi au sein de l'équipement culturel "La Gare"
 - 6°) – Dénomination de voie
 - 7°) – Signature de conventions de mise à disposition de locaux avec des clubs sportifs
 - 8°) – Actualisation du règlement de fonctionnement du multi accueil municipal
 - 9°) – Cession d'une partie d'espace public au Clos de la Renaudié
 - 10°) – Convention de servitude ENEDIS
- Questions diverses

L'an deux mille dix-neuf et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BABAU, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mr SAMATAN, Mmes GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme THUEL

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mr MARTY
 Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU
 Mr FABRE, procuration à Mme VILLENEUVE
 Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH
 Mr GRIMAL procuration à Mme TAFELSKI
 Mme ANGLES procuration à Mme TRUTINO
 Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
 Mr PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Avant d'ouvrir la séance, et en ce jour de deuil national en hommage à Jacques Chirac, ancien Président de la République, Monsieur le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence.

Il désigne ensuite Julien Le Roch secrétaire et donne la liste des procurations.

Personne n'émettant des remarques, les comptes-rendus des deux dernières séances sont adoptés à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire donne la liste des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal. Il rappelle comme à chaque fois qu'elles sont consultables à la Direction Générale des Services.

Il passe ensuite au premier point de l'ordre du jour et donne la parole à Delphine Maillat-Rigolet.

BUDGET GENERAL DECISION MODIFICATIVE N°2- n° 19/44

Service : Finances locales – Décision budgétaire

Rapporteur : Madame Maillat-Rigolet

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2019 - VIDEOPROTECTION - n° 19/61

Service : Finances locales – Subventions accordées aux collectivités

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 19/62**

Service : Fonction publique – Création de poste

Rapporteur : Madame Tafelski

Suite au départ de Monsieur Tardieu, Directeur Général Adjoint au pôle service technique et aménagement, il a été procédé à un recrutement en la personne de Monsieur Jean-Louis ROBERT. L'objet de cette délibération est l'actualisation du tableau des effectifs puisque Monsieur Robert n'a pas le même grade que l'agent précédent, à savoir qu'il est nécessaire de transposer le grade d'ingénieur en ingénieur principal à compter du 1^{er} septembre 2019.

Madame Thuel désire savoir si cette personne qui arrive a déjà le grade d'ingénieur principal.

Madame Tafelski précise effectivement qu'il s'agit d'une mutation.

Madame Thuel demande s'il remplace quelqu'un qui n'était pas ingénieur principal.

Madame Tafelski explique que ce grade d'ingénieur principal est en adéquation avec les compétences qui sont demandées sur ce poste, et qu'il est complètement justifié au vu des compétences et du travail attendus. Elle ajoute que cette personne a beaucoup plus d'expérience sur ce type de poste, ce qui justifie son grade.

Madame Thuel rappelle le nombre de personnes qui attendent une promotion interne au sein des services techniques. Elle tient à s'assurer que la personne qui arrive est promue à ce grade ou s'il s'agit de garder son ancien grade.

Madame Tafelski affirme que comme toute mutation, il s'agit d'un grade que cette personne avait par le passé.

Elle ajoute que sur la garde d'ingénieur, les promotions internes sont très compliquées à obtenir. Elles ne sont possibles que dans les grandes collectivités. L'un des précédents Directeur des Services Techniques avait réussi l'examen mais n'a pas pu être nommé malgré une demande à la promotion interne car la commune ne remplissait pas les conditions. Elle précise qu'actuellement, aucun personnel technique n'a le concours d'ingénieur pour prendre ce poste.

DELIBERATION**CONVENTION ORGANISANT LES MODALITES D'INTERVENTION TECHNIQUES DE LA VILLE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU SAUT DU TARN - n° 19/63**

Service : Autres domaines de compétence – Culture

Rapporteur : Madame Villeneuve

Joëlle Villeneuve rappelle que le musée du Saut du Tarn est géré par un syndicat mixte et financé pour 50 % par le Département, 40 % par St-Juéry et 10 % par Arthès. De longue date, la commune de Saint-Juéry apporte des aides ou des prestations à l'occasion de manifestations organisées par le musée. Cette convention a pour but de formaliser ce qui finalement se fait depuis très longtemps mais n'a jamais été indiqué clairement, et de chiffrer exactement le montant de ces prestations. Elle cite en exemple la peinture de l'espace d'exposition qui est repeinte une fois par an, l'entretien et la peinture des bâtiments, toilettes, portes, etc.... le prêt gratuit de matériels, estrades, scènes, chaises.

Elle fait remarquer qu'il n'y a pas que la Ville qui intervient au musée. Des travaux sont assurés régulièrement et avec autant d'intérêt par les bénévoles dont des anciens ouvriers du Saut du Tarn d'un certain âge, qui font l'entretien des maquettes, la création de matériel pédagogique et tous les travaux de petite envergure comme la peinture, l'électricité ou la fabrication de mobilier, la tonte, le désherbage, la taille, ainsi que des plantations qui se font actuellement dans le jardin.

Monsieur le Maire fait observer que c'est la proximité géographique qui explique les nombreuses interventions des services techniques, ainsi que la présidence du Musée assurée par l'adjointe à la culture. Il estime normal que tout cela soit validé et écrit noir sur blanc de façon à ce que chacun sache qui fait quoi, notamment avec les transferts de compétence. Il se pourrait qu'un jour ce soit l'agglomération qui intervienne, et il est temps de le conventionner et de le valider.

DELIBERATION**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'HARMONIE SAINT ELOI AU SEIN DE L'EQUIPEMENT CULTUREL "LA GARE" - n° 19/64**

Service : Autres domaines de compétence – Culture

Rapporteur : Madame Villeneuve

Joëlle Villeneuve annonce que les travaux du bâtiment gare sont maintenant achevés. L'Harmonie Saint-Eloi est la première association à s'installer dans les nouveaux locaux. Pour cela, il faut formaliser une convention d'utilisation de ces nouveaux locaux. Nous avons travaillé avec les services de la ville et l'Harmonie pour mettre au point cette convention.

Elle donne la liste des différents locaux qui vont être mis à disposition et ajoute qu'il a été convenu qu'étant donné la quantité d'archives que l'Harmonie possède, elle pourra continuer à utiliser le sous-sol de l'espace Victor Hugo. Joëlle Villeneuve rappelle combien les archives font partie du patrimoine.

Il a été également convenu que l'harmonie pourra bénéficier de 2 h de ménage par semaine car les locaux sont équipés de moquette permettant l'isolation phonique et il est important d'en assurer l'entretien.

Un système de badges et de clés a été mis en place. Les répétitions auront lieu dans une salle de 40 m². Mais aussi à l'occasion de concert. Les répétitions seront possibles dans la grande salle. Leurs horaires ont été communiqués ainsi qu'un règlement de fonctionnement de leur école et de l'ensemble harmonique.

Joëlle Villeneuve souligne le rôle important que joue l'Harmonie Saint-Eloi dans la vie culturelle saint-juérienne, et le bel espace dans lequel ils vont s'installer. Elle dit qu'ils seront l'harmonie la mieux logée du Département et conclut qu'avec le dynamisme qui les caractérise, il vont pouvoir faire de très belles choses en matière culturelle et musicale.

Monsieur le Maire ajoute que dans ces locaux, les architectes avaient deux choses à respecter : une bonne acoustique, autant dans la salle principale que dans les lieux de répétition, ainsi qu'une bonne isolation phonique par rapport aux proches voisins. Il estime que les deux seront bien respectés.

Joëlle Villeneuve précise qu'il pourra très bien y avoir un spectacle, une exposition ou une animation dans la salle principale tout en pouvant travailler dans leurs locaux sans problème.

Elle informe l'assemblée que l'Harmonie Saint Eloi devrait s'installer dès demain et ils espèrent commencer leurs cours.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Marie-Louise Gonzales qui vient d'arriver, prise par une réunion précédente.

DELIBERATION**DENOMINATION DE VOIE - n° 19/65**

Service : Domaine et patrimoine – Limites territoriales

Rapporteur : Monsieur Grialou

DELIBERATION

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une voie située près de la route de Villefranche. Il reste très peu de lieux non identifiés sur la commune, et cela peut poser quelques problèmes aux secours. Mais, au-delà de la Poste, il affirme que de nombreuses administrations demandent maintenant des adresses précises pour chaque habitation.

SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LES CLUBS SPORTIFS - n° 19/66

Service : Autres domaines de compétences – Jeunesse et sports

Rapporteur : Monsieur Le Roch

Julien Le Roch explique qu'il s'agit de conventions qui existent déjà et qu'il convient de les actualiser.

DELIBERATION

Monsieur le Maire souligne l'importance de ces conventions qui pourraient servir en cas de dégradation, d'incendie ou autre. Il est essentiel de savoir qui assure quoi, et qui des deux parties en présence est le gestionnaire. Ces conventions, au fil des ans, doivent être reconduites avec quelques amendements, notamment pour le rugby dont le club house va s'agrandir. Il n'est plus possible, comme cela avait été le cas par le passé, de faire un peu de bricolage avec

l'entretien, le changement des appareils ménagers, ou les mises aux normes. Il est indispensable d'avoir plus de lisibilité avec les clubs précités.

ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL MUNICIPAL - n° 19/67

Service : Domaines de compétences par thèmes – Autres

Rapporteur : Madame Villeneuve

Madame Villeneuve précise que dans le cadre du renouvellement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la convention d'objectif et de financement, notamment de l'attribution de la subvention dite Prestation de Service Unique, il convenait d'actualiser le règlement de fonctionnement du multi accueil. Ce règlement a été très légèrement modifié. Il insiste notamment sur le fait de développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité. Il s'agit également de valoriser le rôle des parents et de contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec leurs enfants. Il s'agit également de contribuer à l'accompagnement social des familles.

Ce règlement sera signé pour la période de 2019 à 2023.

DELIBERATION

CESSION D'UNE PARTIE D'ESPACE PUBLIC AU CLOS DE LA RENAUDIE - n° 19/68

Service : Domaine et patrimoine – Aliénation

Rapporteur : Monsieur Marty

DELIBERATION

Monsieur Marty précise que le montant total de cette cession s'élève à une vingtaine d'euros.

Monsieur le Maire explique que de façon plus générale, la Préfecture n'accordera plus de vente pour l'euro symbolique. Le service des Domaines peut être sollicité, mais ne va pas le faire pour une somme de cette importance. Il va donc falloir engager des écritures pour des sommes allant de 10 à 20 €, et, même si le résultat n'est pas satisfaisant, il va être obligatoire d'en passer par là.

Aussi loufoque que cela paraisse, la Préfecture fait gagner 19 € à la commune ironise Monsieur Marty.

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - n° 19/69

Service : Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Monsieur Marty

DELIBERATION

QUESTIONS DIVERSES

Madame Thuel demande la parole et informe que deux associations ont fait une demande à la Mairie pour la réservation d'une salle pour les mois de novembre et décembre.

Il leur a été répondu que ces réservations vont être arrêtées d'une part par l'ouverture de la salle de spectacle, et d'autre part du fait de travaux qui seraient envisagés à la Maison des associations et qu'il fallait attendre le voter des tarifs lors du prochain conseil municipal. Comme cela n'était pas à l'ordre du jour aujourd'hui, elle souhaite savoir quand vont être votés ces tarifs et quelle vont être les procédures pour louer des salles pendant cette période.

Joëlle Villeneuve répond que par rapport aux réservations, si cela ne concerne que la gare, le règlement intérieur et les différents tarifs vont être présentés lors du prochain Conseil Municipal. Ce dossier est encore en train d'être travaillé mais il avance.

Elle se dit très étonnée s'il s'agit d'autres réservations. La seule chose qui a été dite que pour les réservations de la gare, tant que les tarifs n'étaient pas votés, on ne met que des options et ne s'engage pas.

Madame Thuel parle d'une réservation pour le 2 décembre, pour laquelle il a été dit par les services techniques qu'aucune salle n'était à la location pendant novembre et décembre compte tenu que les tarifs n'étaient pas votés.

Julien Le Roch intervient et assure qu'en attendant que la bascule se fasse sur la gare, certaines demandes ont peut-être été gelées, mais qu'il n'y a eu aucun refus pour quelque association que ce soit.

A titre pratique, Madame Thuel demande s'il y a une date précise pour la reprise de ces locations.

Julien Le Roch répond que cela ne devrait pas tarder car le groupe de travail se réunit très prochainement. Quant à la Maison des Associations, ou le Cinélux, dès que la gare sera opérationnelle, ce sont des bâtiments qui ne seront plus utilisés.

Monsieur le Maire précise que pour des raisons, notamment d'accessibilité ou de sécurité, ces bâtiments ne seront plus à la location. Il se dit heureux que Madame Thuel se fasse le porte-parole d'associations, mais estime que s'ils ont des soucis, ils peuvent aussi interroger directement les services de la Mairie qui leur répondra.

Joëlle Villeneuve souhaite répondre à son tour et présume que ce qui a pu créer la confusion, c'est qu'en effet, il a été dit qu'au moment où les associations qui sont logées actuellement à la Maison des Associations basculeront sur la gare, toutes les réservations qui se faisaient pour cette salle se feront sur la nouvelle Maison des Associations à la gare. Elle attire l'attention sur le fait que tous les utilisateurs permanents ont été relogés, soit à la nouvelle Maison des Associations soit dans d'autres locaux, et qu'il y a des plages suffisantes pour accueillir des réunions ponctuelles à la nouvelle Maison des Associations. La décision du transfert se prendra ensemble afin d'éviter, pour des raisons évidentes d'économie, de continuer à ouvrir longtemps le Cinélux et la Maison des Associations.

Ce transfert devrait se faire courant novembre.

Monsieur le Maire s'exclame qu'évidemment il a parlé des problèmes de sécurité, mais qu'il y a en plus des problèmes d'économie. Il n'est pas possible de continuer à chauffer la Maison des Associations et le Cinélux. Quand le basculement sera fait, tous ces lieux seront fermés et en attente de démolition.

Joëlle Villeneuve précise qu'une réunion a lieu régulièrement avec les élus concernés par l'utilisation des salles pour étudier les nouvelles demandes. En plus des techniciens, elle réunit l'élue au sport et à la culture, ainsi que Bernard Grialou, élu aux festivités, et Antoine Guiraud, pour le côté social.

Cela concernera ainsi toutes les salles, qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales.

Monsieur le Maire annonce que certainement le prochain Conseil Municipal aura lieu début novembre.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 19 heures 50.